

*Remaniement de la carte électorale—Suspension*

notre population a augmenté de près de 300,000. C'est une tendance fort peu désirable. Voilà pourquoi le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a soulevé un point fondamental en déclarant qu'il y aurait peut-être lieu d'accroître le nombre global de députés, si nous voulons éviter cette situation regrettable.

● (1710)

Essentiellement, notre protestation n'est pas motivée par la perte d'une autre circonscription, mais parce que la commission de révision a négligé d'inclure dans ses recommandations des moyens de contrer l'exode des campagnes vers les villes. Tout le monde est saisi de cette question. Les municipalités aussi bien que les provinces prônent des politiques qui pourraient renverser ce courant. Le gouvernement fédéral s'engage dans la même voie. Par exemple, on propose de décentraliser le ministère de l'Expansion économique régionale, de renverser le vieux rapport de 70 p. 100 du personnel à Ottawa et de 30 p. 100 à l'extérieur. A l'avenir, 30 p. 100 du personnel doit se trouver à Ottawa et 70 p. 100 sera dispersé dans diverses régions du Canada. Il se pourrait qu'à mesure que ces programmes seront mis en œuvre, vers 1981, les recommandations de la commission, basées sur la croyance naïve au mythe d'un exode constant des campagnes vers les villes, produisent d'autres disparités dans le remaniement de la carte électorale.

Le député de Peel-Sud (M. Blenkarn) a demandé qu'on abrège la période d'étude. Si la révision requise pouvait se faire plus rapidement, je serais porté à lui donner raison, monsieur l'Orateur, mais mon expérience à la Chambre me porte à croire que ce serait impossible.

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** Je devrais peut-être signaler que j'ai demandé si la Chambre était prête à se prononcer parce qu'aucun député ne s'est levé pour continuer le débat. La présidence ne peut savoir qu'un député veut parler lorsque personne ne se lève.

**M. Joe Hueglin (Niagara Falls):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que je suis fondamentalement en faveur de cet amendement. L'une de mes raisons, c'est que nous devons résoudre le problème aussi rapidement que possible. La région d'où je viens, la péninsule de Niagara, est très diversifiée étant donné sa petite taille géographique et on y trouve tourisme, industrie, commerce et agriculture. Les députés du district de Niagara doivent représenter tous ces intérêts divers et tenir compte également des grandes voies de transport que renferme sa circonscription. Il y a la voie rapide Reine Elizabeth et le canal Welland qui ont coûté si cher dernièrement, d'après ce que nous avons appris la fin de semaine dernière. En outre, ma circonscription touche la frontière des États-Unis, ce qui contribue également à sa diversité et à son unité.

La circonscription de Niagara, que j'ai l'honneur de représenter, a été l'une des rares circonscriptions qui ont eu la chance de rester telles qu'elles étaient au cours du dernier remaniement. Lorsque celui-ci a été effectué, nous avons cependant vu qu'aucun déplacement de population n'avait eu lieu dans les quatre circonscriptions de la péninsule; rien n'a été ajouté et rien n'a été enlevé. On aurait cru que les circonscriptions étaient un jeu de cartes lancées en l'air. On les a alors rassemblées différemment

[M. Dinsdale.]

en se basant sur la seule population. On n'a tenu compte que de la densité de la population.

Dans la circonscription de Niagara, on trouve à la fois une ville et des collectivités rurales. La difficulté posée par le remaniement c'était que nous allions avoir quelque chose de tout à fait différent; la circonscription devait comprendre une petite ville entièrement industrielle. Ce qu'il nous faut, c'est une décision rapide afin que les habitants de la région de Niagara ne connaissent pas l'incertitude qu'au cours du mois dernier ils m'ont dit les préoccupés. Autre chose que la population doit entrer en ligne de compte. Il faut étudier l'histoire. Ma circonscription est la même depuis sa création. Il faut également tenir compte de la géographie. La route Reine Elizabeth traverse la circonscription et la frontière des États-Unis s'y trouve aussi.

Il est difficile aux députés de représenter autant d'activités économiques qu'en compte une région. Je sais que certains de mes honorables amis de l'Est ont des difficultés à cet égard. Notre point de vue c'est que l'on tient compte uniquement de la population, on laisse tomber tous ces facteurs. Je pense que la plupart des citoyens ne verront aucun inconvénient à un certain déséquilibre sur le plan de la population si les intérêts de tous sont bien gardés par des députés auxquels on facilite de plus en plus la tâche. Je pense que la plupart des gens veulent être bien servis sans s'occuper exactement du nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent dans la région que le député représente.

Il semble nécessaire d'établir une nouvelle structure, de faire autre chose que de se contenter de lancer les cartes en l'air et de diviser quatre circonscriptions en quatre circonscriptions différentes. Il me semble que nous devrions essayer de régler ces problèmes en toute hâte. Cela veut dire qu'il faut agir un peu plus vite que d'habitude. Dans la péninsule de Niagara, nous n'avons pas à nous occuper de régions aussi vastes que certains autres députés. Ce sont surtout des facteurs historiques, géographiques et économiques qui entrent en jeu. Mais il est vraiment dommage qu'on laisse des choses traîner pendant des mois et même des années sans prendre de décision.

Lorsqu'on a présenté les derniers documents au sujet du remaniement de la carte électorale, il semble que les allégations selon lesquelles il faut tenir compte d'autre chose que de la population préoccupent les gens. Nous sommes allés à Welland et nous avons parlé aux commissaires qui nous ont dit que de telles demandes leur étaient parvenues de tous les coins de la province. Au moins dans notre cas, cela a donné quelque chose car dans le remaniement définitif, Fort Érié et Niagara constituent toujours la circonscription de Niagara. Donc, si ce bill est adopté et qu'il suspend la redistribution pour 12 ou 18 mois, ou encore s'il ne l'est pas du tout, cela ne changera pas grand-chose pour ma circonscription. Toutefois, les autres commissions se sont éternisées. Même si c'est le Parlement lui-même plutôt qu'une commission qui laisse traîner les choses en longueur, j'ai bien peur des commissions qui recommandent d'agir dans un délai prescrit.

Donc, tout ce que je puis dire en faveur de cet amendement, c'est que s'il est stipulé un an au lieu de 18 mois pour la présentation du rapport, on aura accéléré un peu les choses. Il me semble donc, plus tôt le rapport sera envoyé, plus tôt on mettra fin à l'incertitude qui règne dans tout le pays et dans ma circonscription.